

ÉDITO \

DES BUDGETS 2026 ANTISOCIAUX ET XÉNOPHOBES



**GÉRARD RÉ, MEMBRE
DU BUREAU CONFÉDÉRAL**

Ce début d'année a vu l'adoption d'un PLF et d'un PLFSS par 49.3, d'une violence inouïe pour le monde du travail et le gouvernement vient de prendre deux décrets sur l'AME.

Le premier décret ouvrira l'accès aux données personnelles des étrangers, issues des fichiers de l'assurance maladie, aux agents consulaires ainsi qu'aux agents des services centraux des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. **Cette mesure, en donnant accès à ces données sensibles, ouvre la voie à des moyens de traque dangereux, surtout si un pays bascule dans un régime aux dérives autoritaires. « Cerise sur le gâteau » : elle rend nos collègues de la Sécurité sociale complices malgré eux de cette politique nauséabonde envers les étrangers.**

Le second décret, quant à lui, durcit les conditions d'accès à l'AME, en complexifiant les documents permettant d'en bénéficier. Cette mesure d'exclusion est particulièrement grave. Tout d'abord elle entraînera des retards dans le recours aux soins, voire des renoncements à ces soins, avec des conséquences directes sur la santé publique.

En difficulté pour trouver une majorité au parlement et répondre aux aspirations et revendications du monde du travail le gouvernement préfère, une fois de plus donner des gages à l'extrême droite pour continuer sa politique au service des plus riches et des multinationales.

Non les étrangers ne viennent pas dans notre pays pour « profiter » de notre système social ! ils et elles sont des centaines de milliers installés durablement sur le territoire travaillent, paient des impôts, des cotisations sociales mais n'ont droit à rien car n'ont pas de titres de séjour. Pour ces travailleurs et travailleuses qui contribuent pourtant à créer de la richesse, pas de sécu, et très souvent pas d'AME.

Les 58 vendangeurs travailleurs de champagne, victimes de traites d'êtres humains en septembre 2023 et qui étaient en cour d'appel pour faire reconnaître leurs droits, les travailleurs sans papiers « du réseau Turc » des JO qui étaient au tribunal de Bobigny dans le cadre d'une affaire d'emploi de travailleurs sans titre et travail dissimulé en bande organisée, montrent ce qu'est la réalité des conditions de vie des étrangers sur notre territoire et qui sont les vrais profiteurs.

La remise en cause de l'AME est un pied dans la porte pour une remise en cause de l'universalité de la sécurité sociale et donc remettre en cause son modèle.

Face au rejet et à l'exclusion portée par l'extrême droite, opposons la solidarité et l'unité de classe.

Le 8 mars journée internationale pour les droits des femmes, le 21 mars journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale seront des moments qui doivent nous permettre de porter nos revendications pour un monde plus juste et plus solidaires, pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, entre toutes et tous travailleuses, travailleurs quelque soient leur origine ou leur situation administrative.

SOMMAIRE \

ACTUALITÉS

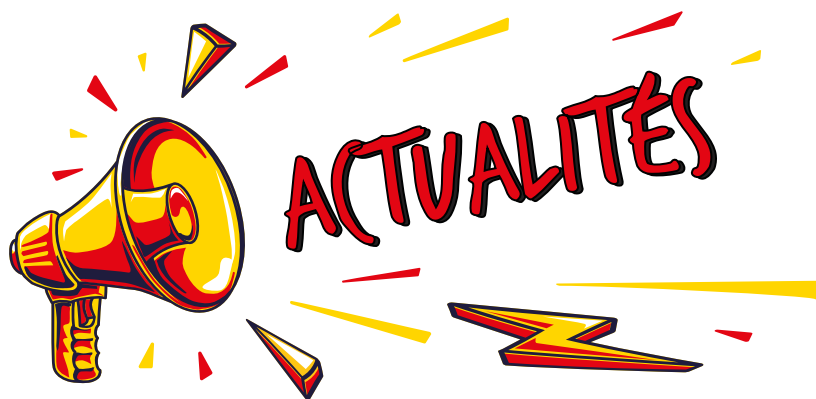
Les nouvelles délégations 2

DES NOUVELLES DES CAISSES

CNAM	5
CNAF	7
AT-MP	11
URSSAF	12
Retraite	14
Assurance-Chômage	17

NOS OUTILS POUR LA RECONQUÊTE

18



LES NOUVELLES DÉLÉGATIONS DANS LES CAISSES NATIONALES (2026-2030)

Le renouvellement des conseils et conseils d'administration des caisses nationales et locales de Sécurité sociale pour la période 2026-2030 sont programmés au cours du premier trimestre 2026.

Près de 1 000 mandaté·es siégeront dans les caisses locales (CAF, CPAM, CARSAT, URSSAF) et 28 dans les caisses nationales : la CNAM, la CNAV, la CNAF, l'URSSAF Caisse nationale et la CNSA.

La CGT, deuxième organisation syndicale représentative, y dispose de délégations importantes et entend porter une vision exigeante d'une Sécurité sociale au service des travailleurs et des travailleuses.

1. - Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Le conseil de la CNAM définit les orientations de l'Assurance maladie, notamment en matière de politique de santé, d'organisation des soins et de prévention.

Titulaires

- Patrice Bossart, chef de file de la délégation, président de la CPAM de Corse-du-Sud ;
- Serge Journoud, membre de la CAT-MP ;
- Estelle Gallot, présidente de la CPAM de la Moselle.

Suppléant·es

- David Huyn, conseiller confédéral GPS ;
- Valérian Robert, conseiller CPAM de l'Aube ;
- Karine Cleret, conseillère CPAM de l'Essonne.

2. - Commissions des Accidents du travail et des maladies professionnelles

La Commission des accidents du travail et maladies professionnelles (CAT-MP), rattachée à la CNAM, est strictement paritaire et fixe les orientations de la branche Risques professionnels.

- Serge Journoud (*Fédération de la métallurgie*), titulaire ;
- David Arnould (*Fédération de la chimie*), suppléant.

Dans un contexte marqué par la persistance d'un nombre élevé d'accidents graves et mortels au travail, ce mandat revêt une importance particulière.

3. - Caisse Nationale des Allocations Familiales

Le conseil d'administration de la CNAF définit les orientations de la politique familiale la branche Famille, vote les budgets et fixe les orientations du Fonds national d'action sociale.

Pour plus d'informations, cliquez sur les liens

Titulaires

- Myriam Rivoire, cheffe de file de la délégation, vice-présidente de la CAF de l'Hérault ;
- Christophe Masson, administrateur CAF de la Haute-Garonne ;
- Jérôme Lhomme, administrateur CAF des Vosges.

Suppléant·es

- Monique Debay, administratrice CAF de Meurthe-et-Moselle ;
- Ahmed Hamadi, administrateur CAF de la Haute-Garonne ;
- Joël Raffard, administrateur CAF de l'Ardèche.

4. - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Le conseil d'administration de la CNAV définit les orientations de la politique retraite et de l'action sociale.

Titulaires

- Régis Mezzasalma, chef de file de la délégation, conseiller confédérale retraite ;
- Pierre Pluquin, administrateur AGIRC-ARRCO ;
- Karine Ollivier, administratrice CARSAT Bretagne.

Suppléant·es

- Ariane Le Dore Godwin ;
- Éric Beaujean, administrateur URSSAF Bourgogne et CARSAT ;
- Fabrice Gaume, administrateur UGECAM Normandie et CARSAT Normandie.

5. - URSSAF Caisse nationale

Cet organisme stratégique pilote le recouvrement des cotisations sociales et la gestion de la trésorerie du système.

Titulaires

- Denis Guvenatam, chef de file, administrateur URSSAF Bourgogne ;
- Patricia Tejas, co-secrétaire UFR Finances ;
- Sylvie Durand UGICT.

Suppléant·es

- Hakim Naili, administrateur URSSAF Île-de-France ;
- Virginie Gonzales, UGICT ;
- Irène Baudry, Fédération Banques et Assurances.

6. - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La CNSA définit les orientations sur les politiques du handicap et de la perte d'autonomie.

- Muriel Pereyron (Fédération des organismes sociaux), titulaire ;
- Valérie Lefebvre Haussman, conseillère confédérale handicap, suppléante.

Pour la CGT, ces renouvellements ne doivent pas être une formalité institutionnelle. Ils constituent un enjeu politique majeur : les administrateurs et administratrices CGT ont la responsabilité de défendre une Sécurité sociale fondée sur la solidarité, la démocratie sociale et l'amélioration des droits — et non sur la seule contrainte budgétaire.

ALLOCATION SOCIALE UNIQUE : UNE RÉFORME AUX LOURDES CONSÉQUENCES POUR DES MILLIONS DE FOYERS ?

Le gouvernement ambitionne de fusionner, d'ici à 2030, le RSA, la prime d'activité et les aides au logement en une seule prestation. Si ses promoteurs vantent une simplification du système social et une baisse du taux de pauvreté, les simulations disponibles révèlent que des millions de foyers pourraient y perdre.

Trois prestations, une seule allocation

Le projet d'Allocation Sociale Unique (ASU) vise à regrouper en un seul dispositif le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité (PA) et les aides personnalisées au logement (APL). Deux visions s'affrontent sur sa forme finale : d'un côté, une prestation unique versée en une fois, composée d'un socle RSA, d'un étage logement et d'un étage d'intéressement à l'activité ; de l'autre, une simple harmonisation du calcul de ces trois aides, privilégiée par le ministre du Travail. Dans les deux cas, le projet prévoit très probablement une modification des bases de calcul afin de rapprocher les périodes de référence et les critères d'attribution de ces trois prestations.

Le volet le plus dangereux du texte concerne la fixation, par décret, d'un écart minimal de revenus entre allocataires et salariés. Concrètement, le montant maximal de l'ASU devrait être maintenu en deçà d'un certain pourcentage du SMIC pour un foyer équivalent. Une mesure que ses partisans présentent comme une incitation au retour à l'emploi.

Au-delà des revenus, la privation d'emploi engendre des effets sociaux bien plus larges : isolement, perte de repères, mise à l'écart de la vie collective. Réduire la question à un simple différentiel financier, c'est occulter la réalité vécue par des millions de personnes.

En justifiant ce choix par la nécessité de rétablir l'attractivité du travail salarié face aux prestations sociales, le gouvernement alimente un discours de stigmatisation des allocataires. Or, aucun travail académique sérieux ne valide l'idée que les aides sociales seraient plus rémunératrices que l'emploi. Un document de l'OFCE publié en décembre 2025 formule d'ailleurs le constat inverse.

Au-delà des revenus, la privation d'emploi engendre des effets sociaux bien plus larges : isolement, perte de repères, mise à l'écart de la vie collective. Réduire la question à un simple différentiel financier, c'est occulter la réalité vécue par des millions de personnes.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un rapport de France Stratégie de 2018 estimait déjà qu'à budget constant, la création d'une ASU entraîne-

rait une perte nette pour 3,55 millions de foyers. Un rapport interne ayant fuité dans la presse en 2024 confirme cette tendance à travers trois scénarios.

Dans tous les cas, la simplification des démarches d'accès aux aides augmenterait mécaniquement l'enveloppe des prestations de 2,4 milliards d'euros par an en réduisant le non-recours mais Fabrice Lengart, directeur général de l'INSEE et préfigurateur de la mesure, a lui-même reconnu qu'il pourrait exister des gagnants et des perdants.

Les aides départementales dans le collimateur

Le projet de loi comporte un autre volet moins médiatisé : l'interdiction des aides extra-légales versées par les départements sous condition de statut. Ces aides ne pourraient désormais être accordées que sous conditions de ressources. En pratique, certaines aides spécifiques destinées aux familles monoparentales, accordées par les conseils départementaux, pourraient ainsi devenir illégales.

La CGT dénonce fermement une réforme construite sur l'idée qu'il faudrait réduire les droits pour inciter au retour à l'emploi et s'oppose à tout texte susceptible d'entraîner une baisse des protections actuelles et refuse de cautionner les discours stigmatisants à l'encontre des allocataires.

La multiplication des mécanismes dits d'activation, à l'image de ceux déjà en vigueur pour le RSA imposent aux allocataires de nombreuses démarches et déclarations. Ces obligations peuvent conduire à des pertes de droits brutales en cas d'erreur ou d'oubli administratif.



La rubrique « Des nouvelles des caisses » revient sur les points traités dans les conseils et conseils d'administration des caisses nationales de Sécurité sociale. Les sujets traités dans les conseils concernent à la fois l'organisation de la Sécurité sociale mais aussi tout un ensemble de mesures qui concernent l'organisation des secteurs financés par la Sécurité sociale : petite enfance, prise en charge des personnes âgées, hôpital, médecine de ville, etc. Cette rubrique permet ainsi de retracer l'actualité de la réponse aux besoins en matière de protection sociale à travers l'action des délégations CGT dans les caisses nationales de Sécurité sociale.

SANTÉ - CNAM

DÉCLARATION INSTALLATION DÉLÉGATION CNAM CGT — FÉVRIER 2026

Ce nouveau conseil de la CNAM s'installe dans un contexte social, politique et démocratique particulièrement inquiétant. À l'approche des élections municipales et dans un climat d'instabilité institutionnelle, l'extrême droite – porteuse de valeurs radicalement opposées à celles de la Sécurité sociale – est aux portes du pouvoir.

Elle menace directement les principes de solidarité et d'universalité conquis par les luttes des travailleuses et des travailleurs. Dans ce contexte, la Sécurité sociale doit plus que jamais assumer pleinement son rôle de protection collective, de redistribution des richesses et de cohésion sociale.

... la nouvelle délégation CGT au Conseil de la CNAM souhaite remercier ici l'ensemble des salarié·es de la branche, leur engagement remarquable dans ce temps de contrainte budgétaire renforcée. Leur professionnalisme et leur sens du service public permettent, tant bien que mal, de faire tenir un système fragilisé par des choix politiques et budgétaires restrictifs.

En préambule, la nouvelle délégation CGT au Conseil de la CNAM souhaite remercier ici l'ensemble des salarié·es de la branche, leur engagement remarquable dans ce temps de contrainte budgétaire renforcée. Leur professionnalisme et leur sens du service public permettent, tant bien que mal, de faire tenir un système fragilisé par des choix politiques et budgétaires restrictifs.

Les dernières années ont été le théâtre d'attaques importantes contre la branche maladie et surtout contre la santé des travailleurs et travailleuses de ce pays.

En premier lieu, la politique d'exonération de cotisations sociales, sous couvert d'être une politique pour l'emploi, prive la Sécurité sociale et spécifiquement la branche maladie des ressources nécessaires au développement de l'offre de santé. Même si elles sont partiellement compensées par un transfert de recettes fiscales – il s'agit notamment du développement d'une TVA sociale qui ne dit pas son nom – les recettes issues des cotisations ne suivent pas la dynamique de salaires et privent la Sécurité sociale des ressources pourtant nécessaires aux défis auxquels nous devons faire face dans les prochaines années.

Les mesures de restriction viennent justifier une baisse du plafond des IJ dans le cadre de la LFSS ►

2026 sous couvert d'une augmentation du volume ces derniers. Plutôt que de s'attaquer aux conditions de travail dégradées, le choix est fait de limiter les dépenses de la branche en exposant les travailleurs et travailleuses malades ou blessés à des baisses de droits.

Elles viennent justifier des augmentations du ticket modérateur bien que près de 2,5 millions de personnes ne disposent pas d'une complémentaire santé. Aujourd'hui, l'AMO se désengage pour faire supporter de plus en plus au organismes complémentaires la charge d'une prise en charge suffisante. Reste aux travailleurs-ses de ce pays à se débrouiller pour disposer d'une bonne complémentaire.

Elles viennent justifier des tentatives et des attaques contre les patients les plus fragiles, ces patients en ALD qui représentent près de 60 % des dépenses de la branche mais dont l'état de santé nécessite un suivi et une prise en charge renforcée et non pas une remise en cause de leur statut sous couvert d'un hypothétique meilleur suivi.

Elles ne permettent pas de construire les bases d'une offre de soin de qualité sur l'ensemble du territoire pour lutter contre le non-recours aux soins et contre la désertification médicale. Le manque de médecins est une réalité aujourd'hui, issue de choix politiques désastreux, mais rien n'est fait pour prendre à bras le corps cette problématique. La densité médicale des médecins généralistes sur le territoire a baissé de plus de 5 % en 10 ans alors que l'on sait pertinemment que les comportements et les attentes en termes de temps de travail de ces professionnels-les ont changés. L'heure n'est pas au laisser faire. La liberté de quelques-uns ne doit pas être défendue contre la santé de toutes et tous.

Dernière attaque en date, deux décrets sur l'Aide Médicale d'Etat viennent modifier les conditions d'accès à ce dispositif, ajoutant un obstacle supplémentaire aux personnes en grande précarité, et élargir l'accès aux informations des demandeurs aux agents des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur participant à l'instruction des demandes de visas.

Dernière attaque en date, deux décrets sur l'Aide Médicale d'Etat viennent modifier les conditions d'accès à ce dispositif, ajoutant un obstacle supplémentaire aux personnes en grande précarité, et élargir l'accès aux informations des demandeurs aux agents des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur participant à l'instruction des demandes de visas.

La CGT rappelle que l'accès aux soins est un droit fondamental pour toutes et tous, indépendamment de la situation administrative. L'AME est un dispositif minimal de santé publique qui protège l'ensemble de la population. Ces décrets sont une nouvelle illustration d'une politique qui stigmatise une population déjà dans le viseur de certaines politiques et qui semble être soutenu à présent par le gouvernement, s'abaissant à restreindre les dispositifs de solidarité au détriment de la santé publique et des fondements de notre modèle social.

La lutte contre la fraude a été l'un des enjeux centraux de cette COG 2023-2027. Elle a permis de révéler que la plus grande part de celle-ci n'est pas l'affaire des assurés mais plutôt des professionnels, c'est le cas pour près de 70 % des montants de fraude détectés. Si une part répressive est nécessaire, une modification des modes de financement des structures, une amélioration en amont des procédures administratives et de recouvrement entre professionnels-les et branche maladie devraient aussi faire partie de l'arsenal de l'assurance maladie.

Un véritable service public est sans doute la solution. Le développement du lucratif à tous les secteurs de la santé expose notre modèle de protection sociale à l'augmentation de ces fraudes. Outre le développement des centres de santé privés, le secteur des audioprothèses, par exemple est très lucratif et quasi intégralement dans la main du privé, **six entreprises fabricantes se partageant 90 % du marché français aujourd'hui.** 

Cette COG 2023-2027 a aussi été le théâtre de problématiques très inquiétantes. La tentative de déploiement du logiciel ARPEGE dans deux départements fut un fiasco qui a coûté à la fois aux assurés-es ayant dû faire face à des ruptures de droits importantes et parfois sur plusieurs mois, et à la fois aux travailleurs et travailleuses de ces caisses test qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader très fortement. Nous étions une nouvelle fois opposées à cette convention d'objectifs et de gestion lors de son vote ►

en 2022. Nous avons alerté sur le démantèlement des points d'accueil physique, sur la diminution récurrente des moyens humains, sur l'augmentation problématique de la sous-traitance au secteur privé lucratif, sur la construction d'une politique sociale fondée sur la contrainte budgétaire et non sur la réponse aux besoins des assurés-es sociaux. Nous saurons une nouvelle fois être attentifs et opposés à tous les projets qui vont dans ce sens.

La CGT réaffirme donc son attachement à une Sécurité sociale universelle, destinée à toutes et tous, et non limitée aux plus pauvres. La Sécurité sociale a été fondée avec la volonté d'offrir une garantie à chacune et à chacun, lui assurant les moyens nécessaires pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille dans des conditions décentes, particulièrement en cas d'incapacité à travailler...

La CGT réaffirme donc son attachement à une Sécurité sociale universelle, destinée à toutes et tous, et non limitée aux plus pauvres. La Sécurité sociale a été fondée avec la volonté d'offrir une garantie à chacune et à chacun, lui assurant les moyens nécessaires pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille dans des conditions décentes, particulièrement en cas d'incapacité à travailler.

Elle défend une démocratie sociale réelle, financée intégralement par la cotisation sociale et donc par une meilleure répartition de la valeur, dans laquelle les Conseils ne sont pas de simples chambres d'enregistrement mais de véritables lieux de débat, d'avis et de construction des politiques sociales.

La CGT s'oppose à la mainmise budgétaire de l'État et à sa volonté de transformer la Sécurité sociale en un système d'assurance piloté par le marché. À ce jour elle est détournée de sa mission première, elle ne pro-

tège plus efficacement les travailleuses, les travailleurs, les malades, les jeunes et les retraités-es.

La CGT revendique une véritable gestion par des administrateurs-ices et le rétablissement de conseils d'administration locaux de plein exercice, c'est-à-dire décisionnels en matière de budget, d'emplois et de politique sociale.

Au cours de ce mandat, les conseillères et conseillers CGT, au niveau national comme départemental, défendront avec détermination l'intérêt des assurés, fidèles aux valeurs fondatrices de la Sécurité sociale.

FAMILLE - CNAF

ALGORITHME DE NOTATION DE LA CNAF : QUAND LA MACHINE CIBLE LES PLUS PRÉCAIRES

Depuis 2010, la CNAF utilise un algorithme de « datamining » qui attribue à chacun des 13,4 millions de foyers allocataires un « score de suspicion » allant de 0 à 1. Plus le score est élevé, plus la probabilité de subir un contrôle à domicile est forte. Le problème : les critères retenus — faibles revenus, chômage, résidence en quartier populaire, perception de l'AAH — ciblent délibérément les allocataires les plus vulnérables.

Un profilage algorithmique discriminatoire

Révéle en 2023 par la Quadrature du Net, le caractère discriminatoire de ce dispositif avait fait l'objet d'une saisine au Conseil d'Etat en octobre 2024 par une quinzaine d'organisations (*Amnesty International*, *APF France Handicap*, *LDH*, *SAF...*), dont la CGT, pour demander l'arrêt de cet algorithme.

Depuis lors, les autorités assurent que la nouvelle version de l'algorithme dévoilée début 2026 auraient été nettoyé des critères les plus discriminatoires, sans preuve néanmoins et sans que le cœur du dispositif n'ait été profondément modifié car la logique demeure : l'algorithme continue de cibler prioritairement les allocataires les plus modestes et en particulier les bénéficiaires des minimas sociaux.

Redoutable, l'algorithme aurait ainsi permis, rien qu'en 2022, la réalisation de pas moins de 32 millions ►

de contrôles, dont 135 000 sur place, lesquels ont à 70 % pour origine le ciblage algorithmique. Exit les inspections humaines, place à la machine et à une intelligence artificielle qui assimile précarité et suspicion de fraude.

La CNIL met en demeure la CNAF

Non content d'évacuer toute forme de considérations morales et statistiques, l'algorithme de la CNAF ne respecte pas non plus le RGPD. Ainsi, à la suite d'un contrôle effectué en 2023, la CNIL a adressé à la CNAF une mise en demeure le 27 janvier 2025 énumérant une liste conséquente de manquements au règlement européen : aucune information n'est fournie aux allocataires contrôlés concernant l'existence d'un profilage algorithmique, aucune analyse d'impact sur les conséquences du maniement par cet algorithme des données de la CNAF n'a été finalisée, aucune durée de conservation n'est définie et les allocataires n'ont pas accès aux données personnelles qui sont utilisées par l'algorithme, de sorte que l'IA fonctionne à l'instar d'une boîte noire inaccessible et inébranlable.

Autrement dit, la CNAF a fait fonctionner pendant plus de dix ans un système de profilage massif dans une opacité totale, en violation de ses obligations les plus élémentaires.

Autrement dit, la CNAF a fait fonctionner pendant plus de dix ans un système de profilage massif dans une opacité totale, en violation de ses obligations les plus élémentaires.

La position de la CGT

Dès les premières révélations, la CGT a exigé de la direction de la CNAF une transparence totale et la consultation du Conseil d'administration de la branche Famille. Cette demande s'est heurtée à un refus, la direction se retranchant derrière l'argument selon lequel il ne faudrait pas permettre aux fraudeurs de contourner le système.

Personne ne peut être dupe du fait que ce recours massif aux algorithmes s'inscrit dans un contexte de baisse sensible des moyens humains dans les CAF, interrogeant, non seulement le droit des assurés et la qualité de l'accompagnement, mais questionnant également les conditions de travail des agents, confrontés à une forme de remise en cause de leur mission de service public, de réception, d'appui et d'orientation. On ne combat pas la fraude en stigmatisant les plus précaires, mais en leur garantissant un accueil humain, des droits effectifs et un accompagnement digne.

La mise en demeure de la CNIL constitue une reconnaissance officielle des manquements de la CNAF. Il faut désormais exiger la fin définitive de ce ciblage discriminatoire et le respect des droits des assurés. La lutte contre la fraude ne saurait justifier la maltraitance institutionnelle des foyers et des personnes les plus vulnérables.

DÉCLARATION D'INSTALLATION CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INSTALLATION DE LA CNAF

Notre nouveau Conseil d'administration s'installe dans un contexte politique, social et démocratique particulièrement préoccupant. À l'approche des élections municipales et dans un climat d'instabilité institutionnelle, l'extrême droite porteuse de valeurs radicalement opposées à celles de la Sécurité sociale – est désormais aux portes du pouvoir. Elle menace directement les principes de solidarité, d'universalité et de justice sociale conquis par les luttes des travailleuses et des travailleurs.

Dans ce contexte, la Sécurité sociale doit plus que jamais assumer pleinement son rôle de protection collective, de redistribution des richesses et de cohésion sociale.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) actuelle arrivera à son terme en 2027. S'il est encore prématuré d'établir un bilan définitif de cette COG, un constat s'impose déjà : le compte n'y est pas. Si cette période contractuelle a été présentée comme dotée de moyens supplémentaires, notamment en

matière d'action sociale, nous constatons qu'elle n'a pas permis et ne permettra pas de répondre pleinement aux besoins des familles ni d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés. Le réseau des CAF demeure sous une contrainte budgétaire permanente, maintenant les organismes dans une situation de tension chronique, à la limite de la saturation.

La qualité du service rendu aux allocataires est insuffisante, malgré l'engagement remarquable des salarié·es de la branche, que la CGT tient à saluer et à remercier. Leur professionnalisme et leur sens du service public permettent, tant bien que mal, de faire tenir un système fragilisé par des choix politiques et budgétaires restrictifs.

En matière d'action sociale, notamment dans le secteur de la petite enfance, les objectifs de création de places ne seront pas atteints, faute de financements pérennes des collectivités locales, de partenaires, et d'une véritable volonté politique.

Il est inacceptable de constater une sous-consommation budgétaire programmée, alors même que les besoins des familles restent largement insatisfaits. Le prétendu « service public de la petite enfance », promu par Emmanuel Macron, qui se limite à une réorganisation technocratique d'un secteur déjà profondément fragilisé, constitue à ce stade un échec manifeste. Il est urgent de reprendre la main sur cette politique, de l'extraire de la logique marchande et de réorienter les financements vers un véritable service public universel, sans reste à charge pour les familles les plus modestes, exigeant en matière de qualité d'accueil, de qualifications pour le personnel et de réglementations pour assurer la sécurité des enfants. Pour la CGT, les enfants ne doivent pas être des marchandises destinées à générer des profits ou des dividendes.

Victime collatérale des logiques de ciblage financier de la COG, le secteur enfance-jeunesse voit son développement freiné. La CGT conteste fermement une démarche qui consiste à ne pas répondre aux besoins, à brider les ambitions des partenaires pour respecter des enveloppes budgétaires contraintes.

Victime collatérale des logiques de ciblage financier de la COG, le secteur enfance-jeunesse voit son développement freiné. **La CGT conteste fermement une démarche qui consiste à ne pas répondre aux besoins, à brider les ambitions des partenaires pour respecter des enveloppes budgétaires contraintes.** Dernièrement, la reprise partielle du dispositif des « colos apprenantes », via des financements CNAF et sans consultation de la gouvernance, illustre une nouvelle fois la manière dont l'État se défait de ses responsabilités sur la branche Famille, tout en louant les bienfaits du paritarisme lorsque cela l'arrange. Tout transfert ou nouvelles missions à la branche Famille doit s'accompagner des moyens financiers et humains nécessaires.

La CGT alerte sur l'asphyxie financière des centres sociaux, conséquence directe du gel des financements dans les secteurs de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Cette politique budgétaire sacrifie les actions de prévention et d'accompagnement, alors même que les besoins sociaux explosent. Les centres sociaux, acteurs de première ligne de l'intervention sociale de proximité, de la participation citoyenne et de la coordination territoriale, sont aujourd'hui menacés dans leur mission même. Nous réaffirmons notre attachement sans faille aux centres sociaux, acteurs essentiels du lien social, de la solidarité et de l'accompagnement des populations. Ce soutien prend un sens tout particulier, alors que nous célébrons le 90e anniversaire des congés payés, conquête sociale majeure, qui rappelle que le droit aux vacances et au temps libre est un droit fondamental, et non un privilège.

La CGT revendique également l'égalité réelle des droits sur l'ensemble du territoire, notamment dans les territoires d'outre-mer, où les inégalités de service et de prestations demeurent inacceptables. Cette exigence relève d'une justice sociale et d'une égalité républicaine fondamentales.

Ainsi, une revalorisation massive de l'ensemble des prestations familiales et sociales gérées par la branche Famille est indispensable pour qu'elles retrouvent pleinement leur rôle de véritable soutien économique universel aux familles et permettent de répondre efficacement à l'augmentation du coût de la vie et à la montée des inégalités. C'est malheureusement tout le contraire qui a été fait lors de la récente réforme du décalage de la majoration de 14 à 18 ans.

Cette période a également été marquée par une intensification de la dématérialisation des services et par l'utilisation des algorithmes de ciblage et de contrôle des allocataires. **Si la CGT n'est pas op-** ▶

posée à l'usage d'outils informatiques, dès lors qu'ils améliorent le service rendu, elle refuse un système qui isole les allocataires, les stigmatise, les prive d'alternatives humaines et accentue les logiques de suspicion et de contrôle, en particulier envers les familles les plus précaires.

La CGT revendique au contraire le développement de moyens humains conséquents pour lutter contre le non-recours aux droits, qui constitue un enjeu social bien plus fondamental que la traque à la petite fraude. Des milliers de familles, pourtant éligibles à des prestations, renoncent à leurs droits en raison de la complexité administrative, de la peur du contrôle ou du découragement. Les conséquences sociales sont majeures et les montants en jeu bien supérieurs à ceux liés à la fraude. **Dans ce contexte, la CGT continue de défendre une politique ambitieuse d'accueil physique et inconditionnelle sur tout le territoire.**

La CGT examinera la réforme à venir de l'Allocation sociale unique (ASU) avec la plus grande vigilance. **Les expériences passées ont montré que derrière le terme de « simplification » se cachent trop souvent des logiques d'économies budgétaires et de réduction des droits, sous couvert d'une promesse de lutter contre le non-recours.** La transparence et la consultation sont indispensables avant la mise en place de cette réforme et notre Conseil d'administration devra pouvoir rendre un avis avec tous les éléments de réflexion nécessaires.

Par ailleurs, les difficultés de fonctionnement des CAF s'aggravent, comme en témoignent les nombreuses motions récemment adoptées dans les organismes. La prochaine COG devra impérativement prévoir des personnels, des moyens financiers et organisationnels suffisants et pérennes afin de redonner aux CAF de réelles marges de manœuvre.

Par ailleurs, les difficultés de fonctionnement des CAF s'aggravent, comme en témoignent les nombreuses motions récemment adoptées dans les organismes. La prochaine COG devra impérativement prévoir des personnels, des moyens financiers et organisationnels suffisants et pérennes afin de redonner aux CAF de réelles marges de manœuvre. La recherche permanente d'économie est incompatible avec l'exigence d'un service public de qualité.

La CGT alerte également sur les pressions croissantes exercées par certaines directions d'organismes pour réaliser des économies au détriment de la gouvernance et du rôle des administratrices. La démocratie sociale doit être assumée pleinement. La Sécurité sociale est financée par le travail, ce n'est pas un coût, c'est une richesse dans son modèle de gestion par les représentants de ceux qui la produisent.

La CGT revendique une véritable gestion par les administrateur·ices et le rétablissement de conseils d'administration locaux de plein exercice, c'est-à-dire décisionnels en matière de budget, d'emplois et de politique sociale et familiale.

Malgré une hausse prévue dans la COG, les fonds d'action sociale, à la main des Conseils d'administration, demeurent marginaux au regard des besoins et des autres postes de dépenses pilotés nationalement. Pour la CGT, ces fonds constituent le seul véritable levier de politique financière des conseils d'administration. Leur renforcement demeure une revendication centrale.

Enfin, la CGT réaffirme son attachement à une Sécurité sociale universelle, destinée à toutes et tous, et non limitée aux plus pauvres. La Sécurité sociale a été fondée avec la volonté d'offrir une garantie à chacune et à chacun, assurant les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs famille dans des conditions décentes, particulièrement en cas d'incapacité à travailler. Elle défend une démocratie sociale réelle, financée intégralement par la cotisation sociale, dans laquelle les Conseils d'administration ne sont pas de simples chambres d'enregistrement mais de véritables lieux de débat, de décision et de construction des politiques sociales.

La CGT s'oppose à toute logique visant à organiser des excédents budgétaires de la branche Famille dans le but de répondre à des injonctions comptables, alors même que les besoins ne sont pas couverts. Ces excédents résultent en grande partie d'économies réalisées sur le dos des allocataires, des familles, des enfants et des partenaires. Les ressources de la branche doivent être intégralement utilisées au service des familles. ►

La CGT dénonce la mainmise budgétaire de l'État et sa volonté de transformer la Sécurité sociale en un système d'assurance piloté par le marché. Le système, qui exonère grassement les entreprises de leurs cotisations sociales sur le dos des salarié-es et du budget de l'État, est détourné de sa mission première, il ne protège plus efficacement les travailleuses, les travailleurs, les malades, les jeunes et les retraité-es.

Au cours de ce mandat, les administratrices et administrateurs CGT, au niveau national comme départemental, défendront avec détermination l'intérêt des allocataires, fidèles aux valeurs fondatrices de la Sécurité sociale.

SANTÉ AU TRAVAIL – AT-MP

INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : LA CGT VIGILANTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

La réforme de l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles franchit une nouvelle étape. Réunis le 11 février 2026 en commission AT-MP, les partenaires sociaux ont examiné les textes d'application issus de l'accord national interprofessionnel de 2023 et de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025. L'objectif affiché étant d'améliorer la réparation des victimes du travail, en prenant mieux en compte l'ensemble des préjudices subis, conformément aux exigences posées ces dernières années par la Cour de cassation.

La CGT, qui a participé activement aux négociations préparatoires, estime que des avancées ont été obtenues, tout en appelant à une vigilance constante sur l'application concrète du dispositif.

Parmi les évolutions notables figure la refonte du rapport médical, censée renforcer la transparence de l'évaluation et mieux articuler les dimensions médicales, fonctionnelles et professionnelles du dommage.

La réforme prévoit notamment une meilleure prise en compte :

- Des atteintes physiques et psychiques ;
- Des souffrances endurées ;
- Des troubles dans les conditions d'existence ;
- Et de l'incidence professionnelle du préjudice.

Pour la CGT, ces éléments vont dans le bon sens, mais « la réforme devra faire la preuve de son effectivité ». Il a été choisi de ne pas s'opposer aux textes et de faire une prise d'acte, tout en soulignant qu'il s'agit d'une phase d'observation : l'année à venir devra permettre de mesurer concrètement les effets pour les victimes.

Pour la CGT, ces éléments vont dans le bon sens, mais « la réforme devra faire la preuve de son effectivité ».

Il a été choisi de ne pas s'opposer aux textes et de faire une prise d'acte, tout en soulignant qu'il s'agit d'une phase d'observation : l'année à venir devra permettre de mesurer concrètement les effets pour les victimes. Plusieurs chantiers restent ouverts.

La mise à jour des barèmes d'évaluation constitue un enjeu central pour garantir une réparation cohérente et équitable. De même, la future commission des garanties, chargée du suivi du dispositif, devra jouer un rôle clé dans l'ajustement et la sécurisation du système.

La CGT insiste également sur un point souvent négligé : la qualité de l'accueil des victimes par les médecins-conseils. « La confiance dans le système repose aussi sur la manière dont les personnes sont reçues et reconnues ».

Au-delà des aspects techniques, la CGT rappelle une donnée brutale : chaque année, des centaines de salariés meurent encore au travail en France, et des milliers d'autres subissent des atteintes graves à leur santé.

Le syndicat appelle à renforcer la prévention et à accélérer la création de tableaux de maladies ►

professionnelles, notamment pour les pathologies psychiques et celles liées aux expositions multiples, encore trop peu reconnues.

Il demande également des moyens supplémentaires pour lutter contre la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, phénomène qui fausse les statistiques et pénalise les victimes dans leurs droits.

Si la réforme constitue une évolution importante du système d'indemnisation, elle ne règle pas tout. Pour la CGT, l'enjeu demeure clair : garantir une réparation juste, complète et effective pour toutes les victimes du travail.

La justice pour les victimes ne peut pas rester théorique la CGT restera mobilisée dans les prochains mois pour veiller à la mise en œuvre concrète des engagements pris.

URSSAF CAISSE NATIONALE

QUAND LA SÉCURITÉ SOCIALE OUVRE SES PORTES À BLACKROCK : L'ACOSS ET LE LOGICIEL ALADDIN

Lors du dernier conseil d'administration de l'ACOSS, une délibération a été soumise aux administrateurs concernant le conventionnement avec BlackRock pour l'utilisation de son logiciel d'intelligence artificielle Aladdin. Bien entendu, la CGT a voté contre. Retour sur une nouvelle démonstration du manque de souveraineté numérique de la France et un potentiel danger pour les comptes de la Sécurité sociale.

Des institutions publiques stratégiques dépendantes d'outils numériques américains

Les plus attentifs et attentives d'entre vous avaient peut-être déjà pu suivre le renouvellement de la convention entre la DGSi et Palantir, un logiciel américain d'analyses de données fondées par les libertariens et soutiens de Trump, Alex Karp et Peter Thiel, utilisés par les services de renseignement français depuis 2016 et posant de nombreuses questions concernant notre souveraineté numérique et le pilotage des données sensibles françaises par l'agence sur un outil américain pro-Trump.

D'autres encore avaient pu suivre les turpitudes des hôpitaux français provoqués par leur dépendance à Microsoft dont l'Active Directory est une porte d'entrée pour les cyberattaques : 250 attaques contre les hôpitaux en 2023.

Voici désormais que les mandaté-es ACOSS de la CGT ont pu découvrir un nouveau chapitre de la longue histoire de notre dépendance aux outils numériques américains jusque dans les organismes publics les plus stratégiques, lorsqu'ils ont eu examiner le nouveau projet de conventionnement entre l'ACOSS et BlackRock pour l'usage de son Intelligence Artificielle de gestion d'actifs, Aladdin.

Voici désormais que les mandaté-es ACOSS de la CGT ont pu découvrir un nouveau chapitre de la longue histoire de notre dépendance aux outils numériques américains jusque dans les organismes publics les plus stratégiques, lorsqu'ils ont eu examiner le nouveau projet de conventionnement entre l'ACOSS et BlackRock pour l'usage de son Intelligence Artificielle de gestion d'actifs, Aladdin.

BlackRock et Aladdin : un géant de la finance aux portes de la Sécurité sociale

Fondée en 1988 par Larry Fink, BlackRock n'est pas un gestionnaire d'actif comme les autres, puisque l'entreprise gère près de 13 500 milliards d'actifs selon les derniers chiffres en 2025. Une somme considérable qui équivaut à quatre fois le PIB de la France et qu'il doit en partie à l'une des premières intelligences artificielles jamais créées, Aladdin, pour Asset, Liability and Debt and Derivative Investment Network.

Depuis sa création, l'histoire d'Aladdin est celle d'une dépendance progressive de l'économie mondiale à un algorithme informatique détenu par une unique multinationale aux intentions plus ou moins claires. Chafouin d'avoir perdu près de 100 millions de dollars sur un mauvais pari en bourse, Larry Fink et d'autres futurs membres de BlackRock se mirent en tête, dès les années 80, de créer le système in- ►

formatique de prédictions et d'investissement boursiers le plus puissant du monde. De son premier réel déploiement en 1994, à son explosion au gré de la crise de 2008, lorsque le Trésor américain a fait appel à BlackRock et à son logiciel pour analyser les bilans de banques en faillite, Aladdin est devenu incontournable pour de nombreux acteurs de la finance mondiale, à tel point que si l'on comptabilise l'ensemble des clients d'Aladdin, l'intelligence artificielle gère près de 22 000 milliards d'actifs.

Un tel pouvoir représente un risque systémique majeur : en cas de bug, de piratage, ou simplement de changement des orientations stratégiques d'Aladdin au gré de la volonté des dirigeants de BlackRock, les conséquences pourraient ébranler l'économie mondiale.

La Sécurité soumise à la finance

Le budget de la Sécurité sociale correspond à des sommes considérables, près de 643 milliards sont versés en dotation et prestations diverses par les organismes et les caisses. C'est l'ACOSS, l'Agence Central des Organismes de Sécurité sociale, qui a lourde mission de gérer cette trésorerie et d'assurer le financement des besoins du régime générale, même en cas de déficit.

Pour assurer cette mission et couvrir le déficit des caisses, l'ACOSS possède les capacités d'emprunter sur les marchés financiers à courts termes, et son plafond d'emprunt a été récemment réhaussé lors du PLFSS 2026 à 83 milliards. C'est donc en théorie cette somme, cruciale pour la gestion du déficit de la Sécurité sociale, qui est potentiellement entre les mains d'Aladdin.

Que se passerait-il si l'intelligence artificielle décide de ne plus coopérer ou d'orienter ses investissements vers des opérations dangereuses ou uniquement profitables pour son propriétaire BlackRock et les Etats-Unis ?

Que se passerait-il si l'intelligence artificielle décide de ne plus coopérer ou d'orienter ses investissements vers des opérations dangereuses ou uniquement profitables pour son propriétaire BlackRock et les Etats-Unis ?

La Sécurité sociale a été construite pour protéger l'intérêt général, pas pour renforcer la puissance d'algorithme américain au service des marchés financiers. La CGT continuera de porter cette exigence : nos cotisations, nos données, notre Sécurité sociale.

DÉCLARATION CGT MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE

Rappelons quelques fondamentaux : notre Sécurité sociale n'est pas un simple dispositif de protection ; elle est un choix politique fondateur, issu des luttes du monde du travail et du Conseil National de la Résistance. Fondée sur la solidarité, le salaire socialisé et l'universalité des droits, elle constitue l'un des piliers essentiels de la cohésion sociale de notre République sociale.

Dans cette architecture, les URSSAF occupent une place centrale. Elles ne sont pas de simples opérateurs techniques, mais le **cœur financier de la Sécurité sociale**. Sans un recouvrement efficace, équitable et rigoureux, il n'y a ni droits garantis, ni protection durable. **La CGT rappelle que les cotisations sociales ne sont ni une charge, ni un impôt, mais une part du salaire collectivement mise en commun.**

La CGT réaffirme avec force son **attachement à la gestion des organismes par le monde du travail et les travailleurs**, principe démocratique fondateur de la Sécurité sociale. Cette gestion, n'est ni archaïque, ni inefficace : elle est au contraire une garantie de légitimité, d'équilibre et de responsabilité collective.

Nous refusons alors toute **étatisme rampante**, toute recentralisation technocratique qui viderait les conseils d'administration qu'ils soient nationaux, régionaux, ultramarins ou départementaux de leur rôle politique et stratégique. Le paritarisme doit vivre, s'exercer pleinement et s'inscrire dans la continuité historique de notre modèle social.

La priorité doit être clairement affirmée : **nos métiers du recouvrement et du contrôle sont au cœur de la mission des URSSAF**. Dans un contexte marqué par l'inflation des exonérations de cotisations,

par la fraude et des optimisations sociales, il est indispensable de renforcer les moyens humains, juridiques et techniques de l'institution. Ce sera, pour la CGT, la pierre angulaire de la prochaine COG.

La CGT insiste également sur l'enjeu stratégique de la souveraineté des données sociales. Les données détenues par les URSSAF constituent un patrimoine collectif. Leur maîtrise publique, sur notre territoire, est indissociable de la souveraineté de la Sécurité sociale elle-même.

Chaque euro non recouvré est un euro en moins pour la Sécurité sociale (6,1 à 8,5 milliards d'€ par an de fraude au travail dissimulé plus le manque à gagner global – erreurs comprises). La lutte contre la fraude doit être menée **sans complaisance**, avec tous les outils nécessaires, dans un souci de justice sociale et d'égalité entre les cotisants.

La CGT insiste également sur l'enjeu stratégique de la **souveraineté des données sociales**. Les données détenues par les URSSAF constituent un patrimoine collectif. Leur maîtrise publique, sur notre territoire, est indissociable de la **souveraineté de la Sécurité sociale** elle-même. Toute

logique d'externalisation ou de dépendance à des acteurs privés (y compris des experts) ferait peser un risque majeur sur notre modèle solidaire. En cela, nous devons absolument avoir la capacité d'internaliser ce qui peut l'être et aussi nous appuyer sur les tutelles en charges des services de renseignements.

Enfin, dans un monde fragmenté, traversé par les crises, la défiance démocratique et la montée des populismes, la Sécurité sociale et les URSSAF demeurent des **repères de stabilité, de justice et de solidarité concrète**. Les fragiliser, c'est affaiblir la cohésion sociale et nourrir les discours de repli.

La CGT continuera de défendre une Sécurité sociale fidèle à son projet fondateur : **démocratique, solidaire, financée par le travail et gérée par le travail.**

RETRAITE

CONFÉRENCE SOCIALE SUR LES RETRAITES : VERS UN NOUVEAU TOUR DE VIS ?

Lancée début décembre, la conférence sociale sur les retraites entre désormais dans le vif du sujet. Organisée autour de trois ateliers thématiques, chacun décliné en une séquence plénière le matin et des travaux distincts public/privé l'après-midi, elle doit se réunir à raison d'une journée par mois tout au long de l'année 2026.

Mais derrière l'affichage du dialogue social, les premières discussions laissent entrevoir un cap déjà bien balisé : celui de la consolidation, voire de l'approfondissement, de la réforme de 2023.

La deuxième séance, tenue en février, portait sur la « structure, paramètres et leviers de pilotage du système de retraite ». **À cette occasion, le président du Comité de suivi des retraites (CSR) a présenté les recommandations formulées pour 2025 :**

- Ne pas revenir sur les relèvements d'âge et de durée d'assurance introduits par la réforme de 2023 ;
- Privilégier l'augmentation du taux d'emploi et le recul de l'âge effectif de départ ;
- Limiter les aménagements de carrière, notamment pour les départs anticipés, sauf à les compenser par des économies ailleurs ;
- Sous-indexer les pensions de base pendant cinq ans, pour un total cumulé de 2 %.

Sur la question des cotisations, le président du CSR estime ne pas pouvoir dépasser le plafond actuel de 28 %, considérant qu'une hausse aurait un effet « néfaste » sur l'économie.

Autrement dit, l'effort devrait reposer exclusivement sur les salariés et les retraités, jamais sur les recettes.

Ces orientations rappellent fortement les propositions initiales défendues par François Bayrou dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), notamment la sous-indexation pluriannuelle des pensions.

On retrouve la même logique :

- Priorité à l'équilibre financier à court terme ;
- Refus de mobiliser de nouvelles ressources ;
- Pression accrue sur l'emploi des seniors ;
- Encadrement strict des dispositifs de départ anticipé.

Toute amélioration pour les carrières longues ou pénibles serait conditionnée à des compensations budgétaires. En clair : accorder d'un côté pour reprendre de l'autre.

Des perspectives 2026 potentiellement explosives

L'avis du CSR ayant été rendu avant la suspension politique de la réforme et avant les nouvelles projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), attendues prochainement, le prochain rapport pourrait accentuer les tensions.

Si les projections macroéconomiques et démographiques se dégradent – hypothèse jugée probable – le scénario catastrophe pourrait servir de justification à de nouvelles mesures paramétriques après 2030.

Plusieurs pistes circulent déjà :

- Report de l'âge légal à 65 ans ;
- Retour d'une sous-indexation durable des pensions ;
- Encouragement d'une dose accrue de capitalisation.

La conférence sociale pourrait ainsi devenir le cadre d'une nouvelle séquence de durcissement.

Pour la CGT, l'objectif est clair : obtenir l'abrogation de la réforme de 2023 et rétablir à terme le droit à la retraite à 60 ans.

Sa participation à la conférence vise à contrer toute tentative d'aller plus loin dans le désengagement de la Sécurité sociale et dans la remise en cause du modèle solidaire par répartition.

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CGT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAV DU 4 MARS 2026

Notre nouveau Conseil d'administration s'installe dans un contexte politique, social et démocratique, particulièrement préoccupant.

À l'international, les gouvernements réactionnaires entraînent le monde dans des conflits armés où les populations paient encore une fois un lourd tribut. **Pour la CGT, les armes doivent se taire et laisser place à la paix avec des solutions diplomatiques et démocratiques plaçant au cœur l'aspiration des populations à vivre libres et en paix.** Les moyens financiers colossaux qui

sont utilisés seraient bien plus utiles dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la prospérité des populations sur la planète.

En France, l'approche des élections municipales se fait dans un climat d'instabilité institutionnelle, où l'extrême droite – porteuse de valeurs radicalement opposées à celles de la Sécurité sociale – est désormais aux portes du pouvoir. Elle menace directement les principes de solidarité, d'universalité et de justice sociale conquis par les luttes des travailleuses et des travailleurs.

Dans ce contexte, la Sécurité sociale doit plus que jamais assumer pleinement son rôle de protection collective, de redistribution des richesses et de cohésion sociale. **La CGT réaffirme son attachement à une Sécurité sociale universelle, destinée à toutes et tous, sans distinction de nationalité, et non limitée aux plus pauvres, ceci est une condition sine**

qua non pour l'acceptation de son financement par le monde du travail.

La Sécurité sociale a été fondée avec la volonté d'offrir une garantie à chacune et à chacun, assurant les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles dans des conditions dé- ►

En France, l'approche des élections municipales se fait dans un climat d'instabilité institutionnelle, où l'extrême droite – porteuse de valeurs radicalement opposées à celles de la Sécurité sociale – est désormais aux portes du pouvoir. Elle menace directement les principes de solidarité, d'universalité et de justice sociale conquis par les luttes des travailleuses et des travailleurs.

centes, tout au long de la vie. **La CGT propose un projet novateur de Sécurité sociale intégrale. Elle défend une démocratie sociale réelle, financée intégralement par la cotisation sociale, dans laquelle les Conseils d'administration ne sont pas de simples chambres d'enregistrement, mais de véritables lieux de débat, de décision et de construction des politiques sociales.**

La CGT dénonce la mainmise budgétaire de l'État et sa volonté de transformer la Sécurité sociale en un système d'assurance piloté par le marché. Le système, qui exonère grassement les entreprises de leurs cotisations sociales sur le dos des salarié(e)s et du budget de l'État, est détourné de sa mission première, il ne protège plus efficacement les travailleuses, les travailleurs, les malades, les jeunes et les retraité(e)s. **La CGT rappelle donc son exigence d'une abrogation de la réforme des retraites, première étape vers le rétablissement de la retraite à 60 ans.** Ceci passe également par une réduction de la durée d'assurance requise pour le taux plein, et une réflexion sur les mécanismes d'acquisition des trimestres, notamment sur les périodes non contributives.

Dans cette logique, la CGT rappelle la logique d'une retraite solidaire. Nous rejetons la méthode de consultation initiée au COR par son président quant aux droits familiaux et conjugaux. Les mécanismes de solidarité et leurs évolutions ne peuvent et ne doivent pas être corsetés par une logique comptable d'enveloppe fermée, qui conduit inexorablement à réduire les droits de certain.es pour permettre d'en créer de nouveaux à d'autres. **Pour la CGT, les droits familiaux et conjugaux doivent être regardés à partir des objectifs qu'on leur assigne et financés à hauteur des besoins.** Cela ne doit pas être une variable d'équilibre financier, mais bien répondre aux objectifs définis dans le Code de la Sécurité sociale, notamment en matière d'égalité femme-homme.

Concernant la réforme de 2023 et sa suspension, nous le répétons, ceci n'est pour nous qu'une étape vers le rétablissement de la retraite à 60 ans. Nous le savons, la mise en œuvre du décalage du calendrier de la réforme introduit par la LFSS de cette année va générer des besoins supplémentaires pour répondre aux

Pour la CGT, les droits familiaux et conjugaux doivent être regardés à partir des objectifs qu'on leur assigne et financés à hauteur des besoins. Cela ne doit pas être une variable d'équilibre financier, mais bien répondre aux objectifs définis dans le Code de la Sécurité sociale, notamment en matière d'égalité femme-homme.

attentes des assurés.es. **Pour la CGT, il est donc indispensable que des moyens humains à la hauteur soient mis à disposition. Il n'est pas acceptable de voir la qualité de service être impactée négativement par des évolutions législatives ou réglementaires.** Lorsque le législateur ou l'exécutif décide de modifications, il leur appartient de veiller à la qualité et à la continuité du service rendu à nos affilié.es en attribuant des moyens humains et financiers en adéquation. Dans la continuité, la prochaine COG (*Convention d'objectifs et de gestion*) sera fortement impactée par les évolutions technologiques que nous connaissons, et devra répondre à certains défis. L'enjeu de la sécurité numérique et de la sécurisation des données nous apparaît primordial, alors que plusieurs organismes nationaux ont connu récemment des failles de sécurité.

De même, la montée en puissance de l'intelligence artificielle va aussi impacter l'organisation des missions de la Sécurité sociale, qui sont déjà soumises à une forte numérisation. **Pour la CGT, ces nouveaux outils doivent aider à améliorer la qualité de service et non pas chercher à générer des économies de gestion qui pèsent fortement sur l'emploi, et à terme sur la croissance.** Pour nous, ces outils doivent permettre de faciliter la mise à jour des carrières et de participer à la lutte contre le non-recours, en permettant de redéployer les moyens humains là où ils sont nécessaires.

Enfin, la CGT a été alertée sur un pré-rapport d'évaluation de la COG de la CNIÉG (Caisse nationale de retraite des industries électriques et gazières), et notamment sur les préconisations de celui-ci en vue de sa prochaine COG. Parmi les pistes envisagées, il est évoqué l'hypothèse de voir la CNAV devenir opérateur de ce régime, voire qu'elle l'intègre sur le modèle du RSI et donc d'avoir une convergence entre les deux COG. Nous dénonçons le fait que la caisse devienne de plus en plus un opérateur de services pour d'autres organismes. Surtout, nous nous inquiétons de ce qui est sous-jacent à ce type de préconisations : si le régime universel envisagé en 2019 a été abandonné, nous savons qu'il n'est pas totalement enterré. Nous subodorons qu'une réforme systémique qui ne dit pas son nom pourrait revenir par petits bouts, sur le modèle de cette intégration. La CGT exige donc la transparence en la matière, et attend la communication de tous les éléments rédigés par McKinsey à l'époque.

ASSURANCE-CHÔMAGE

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE : DERRIÈRE L'ACCOMPAGNEMENT, UNE LOGIQUE DE CONTRÔLE ?

Présenté comme une réponse ambitieuse à la précarité des 16-25 ans sans emploi ni formation, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) fait aujourd'hui l'objet d'un regard critique. Une récente note du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) met en lumière les effets ambivalents et parfois préoccupants de ce dispositif.

Au cœur des interrogations : l'obligation pour les bénéficiaires d'effectuer 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires pour percevoir une allocation équivalente au RSA.

Le CEJ a été conçu comme une alternative politique au RSA jeunes, revendication ancienne des syndicats et du monde associatif.

Plutôt que d'ouvrir un droit à un revenu minimum inconditionnel pour les moins de 25 ans, le gouvernement a choisi un système d'allocation conditionnée à une activité hebdomadaire.

Selon le Céreq, ce quota horaire ne repose ni sur une expérimentation préalable ni sur une évaluation d'impact solide. Il constitue avant tout un marqueur politique, censé prouver l'intensité de l'accompagnement et répondre aux injonctions à « l'activation » des politiques sociales.

Les jeunes cumulant des difficultés lourdes – santé fragile, logement instable, responsabilités familiales, problèmes sociaux – sont parfois jugés incapables de « tenir » le rythme exigé. Autrement dit, ceux qui auraient le plus besoin d'un accompagnement renforcé risquent d'en être écartés.

Dans la pratique, ces heures sont souvent composées de démarches individuelles – recherches d'emploi, ateliers, rendez-vous – parfois forfaitisées, voire déclaratives.

Un dispositif qui sélectionne les jeunes les plus « employables »

L'un des constats les plus marquants de l'étude concerne l'effet de tri produit par le CEJ.

L'obligation de 15 à 20 heures agit comme un filtre à l'entrée du dispositif.

Les jeunes cumulant des difficultés lourdes – santé fragile, logement instable, responsabilités familiales, problèmes sociaux – sont parfois jugés incapables de « tenir » le rythme exigé.

Autrement dit, ceux qui auraient le plus besoin d'un accompagnement renforcé risquent d'en être écartés.

Des professionnelles sous pression

L'étude met également en lumière les conséquences du CEJ sur le travail des conseillères et conseillers des Missions locales et de France Travail. Le suivi du quota horaire génère une charge administrative importante : reporting, vérification des heures, contrôle des justificatifs. Cette évolution modifie la nature même du métier.

Le temps consacré à l'écoute, à la construction de la confiance et au travail individualisé se réduit au profit de tâches de gestion et de contrôle.

L'obligation de prouver chaque semaine les heures effectuées peut aussi transformer la relation d'accompagnement : méfiance, stratégies d'évitement, déclarations artificielles...

La logique contractuelle prend le pas sur la logique de soutien.

Vers une « workfarisation » de l'insertion ?

Sans constituer formellement une obligation de travailler, le CEJ s'inscrit dans une tendance plus large : conditionner l'accès à un revenu à une activité normée et contrôlée.

Ce mouvement, parfois qualifié de « workfarisation », est renforcé par la loi pour le plein emploi, qui étend des logiques similaires aux allocataires du RSA. ►

Pour la CGT, cette évolution traduit un glissement des politiques d'insertion vers des mécanismes de responsabilisation individuelle et de contrôle, au détriment de la prise en compte des réalités sociales.

Les revendications portées par la CGT

Face à ces constats, la CGT défend :

- La reconnaissance d'un droit à un revenu minimum inconditionnel pour les jeunes ;
- Un accompagnement fondé sur les besoins réels, et non sur des quotas arbitraires ;
- La fin des logiques de sanction dans les dispositifs d'insertion ;
- Des moyens renforcés pour les Missions locales ;
- Une politique d'insertion articulée à une véritable politique de l'emploi, de la formation et des salaires.

La note du Céreq confirme que le CEJ ne se contente pas d'intensifier l'accompagnement : il redéfinit profondément les relations entre les jeunes, les professionnelles et l'institution.

Pour la CGT, l'insertion des jeunes ne peut reposer sur l'obligation chiffrée. Elle suppose des perspectives d'emploi de qualité, des formations accessibles et un véritable filet de sécurité sociale.



Le site ressource de l'espace revendicatif confédéral et nouveautés santé, sécu, social et le réseau de la sociale !

Le pôle Travail Santé Sécurité sociale produit des notes, analyses et synthèses le plus régulièrement possible tant sur l'actualité que sur les fondements de notre système et les progrès que nous portons. Ces notes sont disponibles sur le site Analyses et propositions de la CGT : <https://analyses-propositions.cgt.fr/>
Dans l'onglet « santé - sécu » vous trouverez nos notes classées par thèmes (santé, handicap, sécu, retraite, etc.). N'hésitez pas à nous écrire si vous avez des retours ou des besoins !

Retrouvez également [ici](#) tous les numéros du Réseau de la sociale ou avec le QR-Code ci-contre, *bonne lecture !*

Contact – Secrétariat commun : Karima Ghenimi
k.ghenim@cgt.fr



Calendrier des formations 2026

Le pôle Santé et Reconquête de la Sécurité sociale et le pôle Formation syndicale organisent deux sessions de trois stages thématiques de formation au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Courcelle-sur-Yvette.

Il y a également des stages à l'Institut du Travail de Strasbourg sur et à Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST) de Bourg-la-Reine. Ces formations syndicales universitaires s'adressent en premier lieu à des camarades avec des responsabilités dans les instances concernées ou au sein de la CGT.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des formations proposées la Formation Syndicale en lien avec les espaces de la maison confédérale sur son site

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr>